



CONTRIBUTIONS AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION NATIONALE

JEUNES ET PERMIS DE CONDUIRE

La spécificité du cadre réglementaire et des objectifs poursuivis par les écoles de conduite à statut associatif nous permet de dégager plusieurs axes de travail sur lesquels inviter les membres de la Commission.

PLACES

Globalement le volume de places dédié aux ECSA reste modeste, c'est pourquoi à l'image de certains départements (Drôme, Isère, Ardèche), le taux de réussite au 1^{er} passage ne devrait plus intervenir dans l'octroi des places d'examen. Il est à considérer que les publics accueillis ont souvent déjà été inscrits dans le système traditionnel et que par ailleurs ils présentent des difficultés particulières dans la poursuite de leurs apprentissages.

La mise en place de FAETON 2 pourrait sanctuariser cette mesure sur la base d'un prévisionnel d'activité (trimestriel / semestriel, à étudier).

Une attention particulière sur l'ASR : faire remonter les besoins, porter à la connaissance le volume annuel / territoire, favoriser momentanément la régulation notamment en déployant les agrément-type PJJ.

FORMATION

Si, comme nous le recommandons, les ECSA sont engagées et suivies dans le cadre d'une démarche Labellisée,

- Le compte-rendu d'exécution annuel prend appui sur les résultats en matière d'insertion et non seulement en matière de taux de réussite (ETG et B)
- L'évaluation de départ / bilan de compétences est réalisée à l'interne
- Mise en place de validations partielles internes : vers un portefeuille de compétences réalisé sous forme de contrôle continu facilitant le passage des épreuves ETG et pratique
- L'ECSA, organisme de formation, accueille déjà des salariés dont la formation est prise en charge par des OPCA¹, le permis est alors reconnu de fait par l'employeur comme qualifiant ; nous recommandons que cette reconnaissance soit étendue dans le cadre des Programmes Régionaux de Formation²
- Valoriser la conduite supervisée (étudier le déploiement au niveau national en associant assureurs et réseaux de bénévoles par exemple).

¹ Organisme paritaire collecteur agréé (de gestion des fonds de formation)

² Pilotage en Région pour les publics en insertion

QUALITE

FARE développe depuis 2006 un Label à destination des ECSA. La DSCR a régulièrement été informée des associations engagées dans la démarche tout comme de l'évolution de ces travaux.

Selon nous toute ECSA devrait pour obtenir son agrément engager la démarche qualité proposée par la Fédération quand bien même celle-ci évoluerait recherchant l'adéquation avec la démarche qualité du secteur traditionnel.

- **PROFESSIONNELS**

La Fédération recommande que l'obligation de formation continue des enseignants de la conduite soit effective, que la Validation des Acquis de l'Expérience fasse l'objet d'une action massive et rapide et que dans ce cadre, soit reconnue et valorisée l'activité des enseignants des écoles de conduite associatives.